



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Président du CCAS de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. ROSSIGNOL Sophie	Adjoint administratif 10 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2024

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024



Le Président du CCAS

Pierre-Frédéric BILLET

Pour le Président  
Par délégation de signature  
Le Vice-Président du CCAS  
Mounir CHAKKAR

Acte certifié exécutoire  
après publication le :



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le Président du CCAS de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. AYACHE Sanae	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe 9 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2024

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Le Président du CCAS,



*P.F. Billet*  
Pierre-Frédéric BILLET

Acte certifié exécutoire  
après publication le :

Pour le Président  
Par délégation de signature  
Le Vice-Président du CCAS  
Mounir CHAKKAR



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le Président du CCAS de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des d'adjoints techniques ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. LE CORFEC Annaïck	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 10 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2024

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait à Dreux, le 26/11/2024**



**Le Président du CCAS,**

**Pierre-Frédéric BILLET**

Acte certifié exécutoire  
après publication le :

Pour le Président  
Par délégation de signature  
Le Vice-Président du CCAS  
Mounir CHAKKAR



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Président du CCAS de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints sociaux territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. AZOUZ Guermia	Agent social 9 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2024

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024



Le Président du CCAS,

  
Pierre-Frédéric BILLET

Acte certifié exécutoire  
après publication le :

Pour le Président  
Par délégation de signature  
Le Vice-Président du CCAS  
Mounir CHAKKAR

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le Président du CCAS de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints sociaux territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. MARTINS CORREIA Stéphanie	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe 9 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2024

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024



Le Président du CCAS,

*Pierre-Frédéric BILLET*  
Pierre-Frédéric BILLET

Acte certifié exécutoire  
après publication le :

Pour le Président  
Par délégation de signature  
Le Vice-Président du CCAS  
Mounir CHAKKAR